Carton rouge !

Bis repetita… « L’affaire » de la semaine est le refus d’une équipe dans laquelle évolue des musulmans (ce qui est plus juste que de parler d’une équipe musulmane) de jouer contre une équipe dont au moins le nom laissait à penser qu’elle était composée d’homosexuels, ou tout au moins qu’elle militait pour cette cause. D’une manière générale, le cas est intéressant car il montre à quel point il est difficile en France de ne pas être « bien-pensant » ou selon la formule actuelle « politiquement correct ». De fait, le silence des « autorités et élites intellectuelles musulmanes » est assourdissant. La politique de l’autruche et du double discours a fonctionné jusqu’à maintenant, alors pourquoi ne pas continuer ? On s’étonnera encore une fois de ces musulmans qui fustigent leurs frères sans aucune modération, ignorants par la même des principes intrinsèques de la religion à laquelle ils disent adhérer.

Cette « friction » naît très précisément de la disparition dans l’esprit collectif en France de la notion de péché, qui désigne brièvement la transgression de la Loi divine. Cette notion tombée en complète désuétude après la régression des religions, a été remplacée par la morale et le rapport à la loi. Ainsi, on ne commet plus de péché, mais on commet un crime (du point de vue de la loi) ou un acte amoral. Le socle commun est donc ce qui fait loi et ce qui fonde la morale, un ensemble de valeurs auxquelles doivent adhérer le plus grand nombre.

En islam, l’homosexualité est un péché condamné de manière explicite dans les Textes. Allah dit : « ***Et Lot, quand il dit à son peuple : « Vous livrez-vous à cette abomination que personne dans l’univers n’a commise avant vous ? Vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes un peuple transgresseur. » Son peuple se contenta de donner cette réponse : « Expulsez-les de votre cité. Ce sont des gens qui veulent rester purs ! » Or, Nous l’avons sauvé, lui et sa famille, sauf sa femme qui fut parmi les exterminés. Et Nous avons fait pleuvoir sur eux une pluie [de pierres]. Regarde donc comment ont fini les criminels !*** » (*Al-A^{c}râf*, v.80-84.) Plus encore, dans le cadre de l’État musulman et sous l’autorité du gouverneur, cette pratique est passible de la peine de mort, conformément à ce qui est mentionné dans le Coran, dans de nombreux hadiths parmi lesquels : « *Si vous trouvez des gens agirent à la manière du peuple de Lot, tuez l’actif et le passif.* » (*Sahîh Ibn Mâjah*, 2091) et c’est également une chose que l’on retrouve dans tous les livres de *Fiqh*, quelles que soient les écoles de jurisprudence, depuis les premier siècles de l’islam.

Dire cela en France, c’est être taxé d’homophobe, car ce qui est « politiquement correct » c’est d’être homophile, tout au moins en apparence, car le double discours ne s’applique pas qu’aux musulmans. Nous le disions en introduction, il est très difficile de ne pas être « bien-pensant », on doit se laisser porter par l’air du temps et intégrer à nos valeurs ce qui en contredit les principes intrinsèques. Ainsi, comme depuis peu l’homosexualité n’est plus, surtout au regard d’une intelligentsia parisienne, amorale, et qu’elle n’est plus illégale, elle devrait accueillir l’assentiment de tous. Donnons un exemple pour éclaircir notre propos. Pour un musulman, l’homosexualité est un péché, un crime et un acte immoral, de fait il paraît « difficile » de passer outre pour un match de foot, à moins de mettre de côté tous ses principes et les écraser sous le pied de « l’esprit de Coubertin ». Quelles seraient les réactions de la vox populi face à l’organisation d’un match – amical bien entendu – entre le FC Créteil et « Les pédophiles de Caen » ? ou encore l’AS Maubeuge contre « Les dealers de St Cloud » ? On peut imaginer qu’il y ait beaucoup moins d’unanimité, car si ces deux pratiques sont illégales, elles sont surtout amorales, et c’est au nom de la morale et de l’éthique qu’on s’élèverait contre cette rencontre. Pourtant les premiers vous diront qu’ils ne militent que pour la « liberté sexuelle des enfants » et les deuxièmes pour le libre échange des marchandises et des valeurs. Au-delà de la boutade, ce sont les mêmes principes qui sont en jeu pour un musulman lorsqu’on lui oppose une chose contraire à ses valeurs. La question est uniquement de savoir si on est prêt à admettre que toutes les valeurs ne doivent pas nécessairement être partagées par tous ; et que, quoi qu’on en dise, on peut s’indigner contre l’homosexualité, la considérer comme un péché ou la trouver amorale sans être inhumain.